

# Le Diogène Lyonnais

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, ADMINISTRATIF, FINANCIER

Rédacteur en chef : JEAN DE VAISE

Abonnements : Un an, 6 francs. — Union postale, 8 francs  
Envoyer un mandat-poste au Gérant

Bureaux : Rue Ferrandière, 52

Le Diogène poursuivra impitoyablement les abus signalés  
Ecrire au Rédacteur en chef

Secrétaire de la Rédaction : VALENTIN

Les Réclames commerciales sont traitées de gré à gré  
S'adresser au Gérant

## MONOLOGUE

O rage, ô désespoir, ô ma toque chérie,  
Que d'infâmes potins ont brusquement flétrie,  
Je n'ai rien de commun avec les tripoteurs !  
Je le jure, et je reste au banc... des sénateurs !

CAZOT.

## ILLEGALITÉ SCANDALEUSE

???

L'article 410 du code pénal interdit sévèrement  
les établissements de jeu.

Tout arrêté préfectoral, autorisant une réunion  
sous le nom de CERCLE, porte expressément que  
« les jeux de hasard n'y seront point tolérés ».

Or :

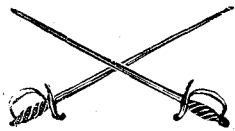
Au cercle-tripot de la rue Pierre-Corneille, on  
joue le baccarat, et la cagnotte y fait de nombreuses  
victimes.

Nous demandons, avec tout le respect dû à l'au-  
torité, combien de temps encore M. Massicault,  
préfet du Rhône, laissera bafouer sa signature, et  
combien de temps encore M. Bloch, procureur de  
la République, laissera violer impunément la loi.

L'illégalité, commise au grand jour, je veux  
dire à la lueur des lustres, est scandaleuse.

Ceux qui laissent perpétrer cette illégalité,  
ayant devoir de la faire cesser, trahissent la Ré-  
publique, car ils en font un gouvernement ar-  
bitraire et immoral.

## Qu'est-ce que cela prouve ?



Il est six heures du matin.

Une journée de printemps, où l'hiver se fait encore  
sentir par d'importunes giboulées.

Un monsieur est chaudement couché sous ses couver-  
tures et, tout à coup, son sommeil est traversé par une  
réminiscence désagréable.

Confusément, il a dans le cerveau une vision qui prend  
corps et dont la persistance finit par réveiller le dormeur.

En se frottant les yeux, il saute hors du lit et regarde  
à travers les vitres la rue sombre, les pavés luisants sous  
la pluie serrée, et une impression de froid le saisit.

Il se rappelle, maintenant d'une façon très nette, qu'il  
a un duel ce matin.

Avec qui?... Pourquoi?... Un article écrit dans un mo-  
ment d'humeur ; une envie de réclame, une bêtise, le désir  
de faire parler de soi... et de son adversaire.

Allons ! la galerie attend le résultat, et l'aiguille tourne  
rapidement sur le cadran de la pendule.

Alors, le monsieur s'habille de noir et, bientôt, deux  
autres hommes, à la mise également funèbre, apparais-  
sent : ce sont les témoins du drame, rôle désagréable à  
cette heure matinale.

\*\*

Sur les deux voies qui mènent au lieu du supplice, chacun  
des deux futurs combattants s'écrie, dans son for intérieur :

— Je le perforerai !

— Je fouillerai de ma rapière les profondeurs de son  
estomac !

— Mon fer vengeur saura trouver son cœur, s'il en a un !

— Je le clouerai sur le sol, comme un insecte sur le  
carton d'un collectionneur.

Malheureusement, l'averse continue de tomber ; il fait  
de plus en plus froid, et puis le fiacre — si lent qu'il soit —  
approche de l'endroit désigné pour le rendez-vous.

Les témoins paraissent jour d'une température... glacée.

Ça ressemble à un enterrement !

Le champion sent peu à peu les nerfs devenir maîtres  
de son esprit et l'entraîner aux idées noires.

Il se demande : « Qui donc m'affirmait que cet individu  
était de première force à l'épée ? »

Il ne se souvient pas, ni les témoins non plus.

L'un de ces derniers, pour couper l'affreux silence,  
essaye de donner des conseils. Ce sont des anecdotes à  
procurer des frissons atroces. Un tel se mesurait, un jour,  
avec tel autre : — Il se fend, pif ! un immense coup d'épée  
lui traverse l'abdomen, tandis que sa lame allait s'enfourir  
dans le poumon droit de son adversaire. — Et il conclut  
d'un ton sentencieux : « Méfiez-vous des coups fourrés,  
mon cher ! Ça se produit quand on y pense le moins. »

Pauvre champion !... Il rêve, à présent, aux doux mo-  
ments qu'un honnête homme peut passer sous un édreton,  
à sept heures du matin, quand il n'écrit pas d'article la  
veille.

Et les champs, les bois, les arbres mouillés lui semblent  
hideux.

\*\*

On est arrivé.

Les deux hommes sont face à face... Ce n'est pas sans  
peine qu'on a découvert un petit endroit pas trop mal-  
propre, pas trop glissant ; une espèce de sentier où il n'y  
a que deux centimètres de boue, en épaisseur, et de chaque  
côté des flaques d'eau entourées d'herbe sale.

On tire les épées du sac. Les adversaires ne s'amuse-  
nt pas ; mais les témoins commencent à s'ennuyer un peu  
moins. Ils ont l'air de faire quelque chose de solennel, en  
mesurant les épées, et ils prennent des airs entendus ; —  
l'un d'eux, surtout, celui qui « dirigera le combat ».

C'est tout à fait dramatique, à présent.

Les deux hommes ont l'épée au poing ; les armes ont  
été mises pointe contre pointe.

— Allez, Messieurs, dit d'une voix grave le grave  
maître de la cérémonie.

Et les deux friands de la lame y vont comme ils  
peuvent.

\*\*

Que va-t-il se passer, grands dieux !...

Quelle scène épouvantable et sanglante va rougir  
encore les annales de cette année nouvelle !

Le choc de l'acier contre l'acier, les farouches attitudes  
des lutteurs avides de carnage, tout cela fait prévoir un  
lugubre dénouement.

Ce dénouement arrive parfois ; mais pas toujours —  
heureusement.

De sorte que deux hommes de cœur, après avoir fait  
acte de bravoure, n'ont souvent réussi qu'à exciter, après  
une curiosité de mauvais aloi, les sourires un peu scepti-  
ques de la galerie.

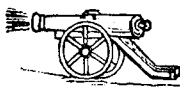
Le vainqueur peut même sortir du combat, passablement  
amointri, témoin l'aventure toute récente de ce pauvre  
Meyer.

Qu'est-ce que cela prouve donc ?

Tout simplement que les hommes politiques, en général,  
députés ou journalistes, font l'épée à la main d'assez  
mauvaise besogne, et que le public, devant lequel ils se  
produisent, leur demande quelque chose de plus sérieux  
et de plus utile.

JEAN JACQUES.

## IMBROGLIO HELLÉNIQUE



Le délai fixé à M. Delyannis pour répondre à  
l'ultimatum des puissances a expiré lundi soir.  
Aucun télégramme n'a fait savoir encore la réso-  
lution virile des cabinets européens à l'encontre du  
petit Etat, qui résiste si bravement à l'humiliation  
dont on veut l'abreuver.

Le petit Georges m'est assez indifférent. Le por-  
tefeuille en danger de ses ministres ne trouble point  
mon sommeil. J'avoue, toutefois, que je fais des  
vœux *in petto* pour que le « Dieu des armées »  
protège ce monarque minuscule et les patriotes qui  
défendent autour de lui l'honneur du drapeau  
national, depuis que des amiraux, montés sur des  
escadres, leur font sommation de ne plus menacer  
la Turquie.

Si Georges n'est pas dans ses petits souliers, je  
crois que les amiraux ne sont pas non plus à l'aise  
dans leur uniforme. Montrer les canons, c'est

facile ; mais les faire partir, c'est autre chose !  
Voyez-vous les mêmes vaisseaux, qui coulèrent à  
Navarin les barques turques, torpiller aujourd'hui  
la flotte des galères grecques ? Voyez-vous les  
matelots anglais, autrichiens, italiens, allemands  
et russes, lançant par-dessus la baie de Phalère des  
obus, qui viendraient atteindre le Parténon ?

Ah ! le beau coup qu'ont fait Messieurs les diplo-  
mates ! Les voilà bien avancés ! Ils ont joliment  
bien travaillé pour le maintien de la paix, en éprou-  
vant du dépit à la suite de l'intervention heureuse  
du représentant de la France et en essayant d'ac-  
caparer le bénéfice de la soumission obtenue.

Après la déclaration pacifique faite par M.  
Delyannis, l'ultimatum n'avait plus de raison d'être.  
Cette façon brutale de vouloir enfoncer à coups de  
canon une porte ouverte, ouverte en plein de bonne  
grâce, à quelque chose de sauvage et rien du tout  
de généreux ou de civilisé. Ça manque absolument  
de chevalerie !

C'est plus qu'une violence inutile ! C'est une  
bêtise !

La preuve, c'est que l'ultimatum va rester sur  
les bras des puissances et les embarrasser singu-  
lièrement.

On dit, au reste, que les puissances ne s'enten-  
dent plus et que le concert européen, qui veillait  
en Orient sur la paix, ressemble d'ores et déjà à  
une affreuse cacophonie.

Mânes de Thémistocle et de Léonidas, protégez  
ceux dont vous fûtes les glorieux ancêtres !

DIOGÈNE.

## DÉBALLAGE HEBDOMADAIRE



L'élection de Paris. — Suivant l'usage, tous les augures  
de la presse supputent et commentent les résultats du scrutin,  
qui a fait de Gaullier un député de Paris et refait de Roche un  
pensionnaire du gouvernement.

Naturellement, chaque augure déclare, sans rire, que le  
triomphe est du côté de son parti. Les chiffres disent si bien  
tout ce qu'on veut leur faire dire !

Pour les spectateurs sensés et indépendants, la leçon, qui  
découle dudit scrutin, se trouve non pas dans les nombres res-  
pectifs de voix obtenus par chaque candidat, mais dans le  
chiffre énorme des abstentions.

Plus de la moitié des électeurs parisiens n'ont pas jugé à  
propos de se déranger pour remplir leur devoir civique, et le  
législateur élu a obtenu à grand-peine le quantum des voix,  
un quart des inscrits, nécessaire à son élection.

Ce fait prouve à l'évidence que les deux candidats en pré-  
sence ne satisfaisaient ni les vœux ni les désirs de la majorité  
de la population parisienne.

La cause de l'ordre légal a donc peut-être remporté un  
triomphe, mais, à coup sûr, la République n'a pas été conso-  
lidée dans son assiette.

Au demeurant, tout est pour le mieux, puisque Rochefort  
jubile et que Clémenceau se frotte les mains.

Seuls les opportunistes font un nez... en voyant leur candi-  
dat Déroulède confiné dans leur armoire, d'où il devait sortir  
au second tour.

Souhaitons la bienvenue au « vingt-cinq francs » de plus  
par jour, et, en attendant l'ère des cailles rôties, allons boire  
un verre d'eau fraîche !

Déception. — M. de Lanessan n'a pas de chance !

Après avoir tout fait, depuis deux ans, pour entrer dans le  
monde officiel, avec un demi-portefeuille sous le bras, il était  
bien près de toucher le but. Cet ancien radical socialiste, de-  
venu le plus tendre des agneaux opportunistes, était sur le  
point d'être nommé sous-secrétaire d'Etat. On en parlait et les  
ministres en délibéraient.

Les derniers huit jours furent remplis d'espoirs et d'angois-  
ses pour le malheureux aspirant, qu'on pourrait appeler un  
aspirant de marine, puisqu'il était désigné pour les colonies.

Tout à coup, on apprend que rien n'est fait ni ne se fera.

Les beaux projets sont à l'eau.

M. de Lanessan reste Gros-Jean comme devant, sans aucune chance prochaine d'être recueilli par le gouvernement ; mais, en revanche, avec la perspective d'être, à la première occasion, lâché par ses électeurs.

L'amour du portefeuille... fait-il moins de victimes que l'amour des horizontales ?... C'est à voir !

**Une revenante** — A propos d'horizontales, voici la bonne amie de Vergoin-Sans-Vergogne qui revient déjà ! On n'a pas oublié que Mlle de Sombreuil fut embarquée il y a huit jours à peine, à bord du *Cambodge*, à destination de Constantinople.

Ainsi l'ordonnait la préfecture de police et son arrêté d'expulsion.

Mais la préfecture de police propose et la femme dispose. M<sup>lle</sup> de Sombreuil a été très fatiguée pendant tout le trajet de Marseille à Syra.

Les médecins se montrèrent d'abord fort inquiets, mais après un long diagnostic et un minutieux examen, ils déclarèrent que le mal aurait un terme... dans six ou sept mois, et qu'il fallait débarquer au plus vite la jeune femme, dont la situation était beaucoup plus intéressante qu'on ne le soupçonnait !

A la première escale, M<sup>lle</sup> de Sombreuil fut donc transportée dans l'île de Syra.

Mais hélas ! aussitôt que le *Cambodge* eut disparu à l'horizon, le premier soin de M<sup>lle</sup> de Sombreuil fut de demander aux paysans grecs l'indication d'un autre bateau pour regagner bien vite le gai séjour de Paris.

Vergoin-Sans-Vergogne n'a qu'à se bien tenir !  
**Ces bons Anglais** ! — En l'an de grâce 1883, le choléra était à Damiette, les journaux anglais employèrent des tonnes d'encre et faillirent anéantir la noble race des oies, à force d'en user les plumes pour soutenir des polémiques avec tous les journaux d'Europe.

Ces bonnes feuilles, en termes passablement *schecking*, trouvèrent ridicules les sentences qui appliquaient les règlements sanitaires et les quarantaines.

L'égoïste Albion, en sécurité complète, à un mois de marche des Indes, traitait de ridicules les règlements qui dérangent son petit commerce.

Mais aujourd'hui, le choléra est à Brindisi, et nos bons voisins les Anglais sont blêmes de peur et changent d'avis. Ils deviennent d'une prudence qui détonne avec leur désinvolture d'antan, et, pour les rassurer, leur conseil public un arrêté interdisant l'accès de Malte à tout voyageur parti d'un port d'Egypte, s'il n'est pas porteur d'un certificat dûment légalisé, attestant que vingt jours avant de s'être mis en route, il n'était pas en train de prendre l'air en Italie.

Ces bons Anglais seront toujours nos maîtres !  
**A Panama**. — Panama devient un véritable gouffre, non seulement pour les capitaux français, mais encore, et ceci est plus grave, pour les hommes. On ne saura sans doute jamais combien les fièvres enlèvent chaque semaine de malheureux. Pour qu'on s'en émeuve, il faut que la mort frappe des hommes comme l'ingénieur en chef Boyer, et son second, l'ingénieur Dauderin.

Ce sont là des pertes irréparables, non seulement pour la Compagnie de Panama, mais encore pour le corps des ingénieurs tout entier.

M. Boyer était directeur général des travaux du canal.  
SEPTIÈME.

## THÉÂTRE-BELLECOUR



Pour un succès, c'est un succès, un très grand succès même !

*Petit Poucet* est la fée merveilleuse qui a désensorcelé enfin le grand théâtre de Bellecour.

Chaque soir, la foule, qui accourt de tous les quartiers de la ville, pour venir admirer les 32 tableaux de la superbe représentation, est énorme. *Turba ruit*. De mémoire de claqueur et d'ouvreur, on n'avait vu à Lyon un spectacle exciter à ce point la curiosité publique. Le flot des spectateurs va toujours grandissant. Les heureux directeurs seront bientôt dans la nécessité de donner une matinée chaque jour, car, malgré la suppression absolue des billets de faveur, la salle est toujours comble, depuis les baignoires jusqu'au paradis.

Hier, à l'heure de minuit, en voyant défiler devant lui, au bas de l'escalier, les 3000 curieux, hommes, femmes et enfants, qui sortaient lentement comme un torrent bien endigué, M. Simon, l'habile et sympathique organisateur, pour lequel la presse lyonnaise a soufflé à pleins poumons dans les cent trompettes de la réclame, esquissait sur ses lèvres un ineffable sourire.

Sourire de joie et de fierté... très légitime !  
M. Simon s'acharnait, en effet, depuis plusieurs années, à monter sur la scène du Théâtre-Bellecour des pièces qui ne réussissaient jamais. Le public faisait le récalcitrant, et la toile se levait continuellement devant les banquettes vides. Cet hiver encore, le beau drame de *Notre-Dame de Paris* faisait un fiasco complet. On aurait dit que le souvenir de la bombe à Cyvoct inspirait une terreur ineffaçable. Le mauvais charme a disparu. Tout le monde, grands et petits enfants, jusqu'à cinquante lieux à la ronde, rêve aujourd'hui du Théâtre-Bellecour, je veux dire des brillants décors, des brillants costumes, des brillantes perspectives, des brillants ballets du *Petit Poucet*.

*Petit Poucet* dépassera la centième ; il défiera la canicule ; pendant plusieurs mois, il manquera chaque soir au foyer domestique 3000 têtes, retenues prisonnières, gaiement prisonnières, gaiement prisonnières, sous la voûte du grand dôme que vous savez : c'est certain, et, je le répète, c'est une juste récompense pour la persévérante activité de M. Simon.

A ce succès, à cet imposant succès, il y a... comment dirai-je ?... il y a une ombre.

— Expliquez-vous tout de suite, allez-vous me répondre.

Eh bien ! Ce succès me fait peur. Je comprends que M. Simon en soit grisé, grisé au point de manquer à certains égards, à certaines convenances que tout impresario, il soucie de sa réputation, lui-même d'habitude, et que les comédiens ne dérogeaient pas lui-même d'habitude. Ce que je ne comprends pas, c'est que l'administration municipale ait oublié que le Théâtre-Bellecour a des issues de dégagement tout à fait insuffisantes, et qu'en présence de la cohue qui en vahit, tous les soirs, cet édifice, sa sollicité pour la sécurité publique ne s'alarme point.

Quelqu'un a-t-il songé à l'épouvantable catastrophe qui arriverait si une panique quelconque se produisait tout à coup dans la salle populeuse de M. Simon ?

Quelqu'un a-t-il songé que le théâtre de Nice ayant brûlé, que les Célestins ayant brûlé, que notre Grand-Théâtre ayant pris feu, que la salle de spectacle où M. Guimet a fait construire son palais indien flambé comme paille, il n'y a rien d'impossible à ce que ce palais subisse, à un moment donné, un sort analogue ?

Je ne veux pas insister là-dessus. Je me borne à faire remarquer qu'administrer c'est prévoir, et que la plus vulgaire prudence commande de s'assurer si les 3,000 spectateurs qui s'entassent actuellement, entre huit heures et minuit, dans le Théâtre-Bellecour, auraient quelque chance d'échapper à la carbonisation ou à l'étouffement, en cas d'alerte malheureuse.

Ah ! que l'on oublie vite en France !

Lorsque le désastre de Nice eut lieu, ce ne fut qu'un cri partout. Il fallait, au plus tôt, améliorer le fonctionnement des salles de spectacles, au point de vue de la sortie. On fit de nombreuses enquêtes. On mesura la largeur des portes, la hauteur des escaliers, le nombre des marches, la profondeur des corridors. On fit même monter et descendre des compagnies de soldats, afin de pouvoir juger d'après des expériences concluantes. La moitié des théâtres devaient être fermée. L'émotion calmée, tous les rapports, dressés à cette occasion, allèrent dormir dans les cartons, et peu à peu aucune mesure de sévérité ne survécut.

A Lyon, en particulier, l'interdiction du Théâtre-Bellecour fut discutée et presque résolue.

Qu'a-t-on fait, depuis, pour rendre cette salle susceptible d'une prompt évacuation ?

Quelqu'un peut-il garantir que la foule, présentée à chaque représentation du *Petit Poucet*, trouverait un sauvetage suffisant par le grand escalier, si, ce qu'il est sage de prévoir, ce qu'il est indispensable de prévoir, le cri : Au feu ! venait à retentir à ses oreilles.

Rien que d'y penser, j'ai froid dans le dos.  
Et je tremble pour chaque bébé rose, que je vois franchissant le seuil de l'édifice tout illuminé.

Vrai ! Le grand succès de M. Simon me fait peur !  
VALENTIN.

## La chasse aux crucifix



Les crucifix étaient suspendus depuis de longues années au mur des prétoires, au-dessus de la tête des magistrats qui rendent la justice en famille, bien au-devant des yeux de ceux que la fraternité républicaine ne suffit pas à faire vivre en bonne harmonie.

Cette image passait jusqu'à ce jour pour avoir quelque heureuse influence sur l'esprit des plaideurs, prêts à se chamailler entre eux et à mentir.

Dans tous les cas, elle n'avait rien de séditieux, au contraire !

Le glorieux pendu fut un adepte de la révolution sociale, une victime de la tyrannie politique, un martyr de la liberté de la parole. A tous ces titres, il a quelque droit au respect des apôtres modernes, qui prétendent prêcher à leur tour pour la délivrance du peuple.

Eh bien ! il s'est rencontré dans notre bonne ville de Lyon un cénacle de démocrates, qui a jugé l'exhibition des crucifix dans l'enceinte des prétoires illégale et pernicieuse, et, parmi eux, il s'est trouvé un Robin, avocasson qui n'est nullement un robinet d'éloquence, lequel a procédé péremptoirement, en sa qualité d'adjoint chargé de la voirie, à l'enlèvement desdits emblèmes.

Je ne crie pas à la profanation. Le mot serait considéré comme fanatique, et l'on me relèguerait au nombre des calottins insoumis, dont je ne fais nullement partie.

Je me contente de crier à la bêtise, à l'idiotisme concentré !

Les lauriers remportés à Châteaivilain par Ballan, Massart et C<sup>ie</sup> empêchaient nos francs-maçons de dormir. Ils ont fait main basse sur les crucifix des justices de paix.

Vont-ils mettre l'équerre ou la truelle à la place ?

Sur la pente de la persécution stupide, il n'y a pas d'arrêt possible.

Allons, messieurs du conseil municipal, vaillant Robin, faites aussi la chasse aux crucifix, puisque la police des cimetières vous appartient.

DIOGENE.

## PETITES TABLETTES



**Elections municipales.** — Le fait saillant des élections municipales de dimanche dernier a été, comme à Paris, l'abstention en masse des électeurs.

Il y a encore, dans Lyon, pas mal de gogos qui acceptent les candidatures de n'importe quoi et de n'importe qui, élaborées en chambre par des escamoteurs du suffrage universel. Mais le nombre va diminuant. Tout passe, tout lasse, tout casse. Les électeurs lyonnais me paraissent quelque peu dégoûtés à la longue de la comédie jouée par les comités et des personnages aussi obscurs que ridicules, dont lesdits comités remplissent notre conseil de l'Hôtel-de-Ville.

Notons que les vieilles rangines démocratico-socialistes, usitées dans les boniments électoraux et qui rentrent dans le placard, une fois le vote fini, n'ont pas manqué sur les affiches.

Maintenant que le célèbre Debolo et l'illustre Bernard Saint-Just sont élus, arrivant sur leur chaise curule avec l'auréole de 3,500 voix sur 13,666 électeurs inscrits, avec l'auréole encore plus grande de leurs convictions solides et de leur capacité éprouvée, nous pouvons payer exactement nos contributions, lors même qu'on les a légèrement augmentées, vu la prospérité générale des travailleurs.

Les affaires municipales vont marcher sur des roulettes et la République sentir un sang nouveau couler dans ses veines.

Et dire que cette farce grotesque et passablement humiliante, on nous la fera peut-être vingt fois encore !... Enfin, si après quatre fois cinq fois la lassitude et le dégoût des électeurs les décident à raccourcir tout à fait la majorité piteuse des élus du jour, mieux vaudra tard que jamais !

**Tout bas à l'oreille**, on se répète le nom d'un des candidats de dimanche dernier au fauteuil municipal, dont les attaches de famille ne le font remonter nullement aux croisés. Le blason de ce citoyen éminent, blason conquis par alliance, consisterait tout simplement dans un de ces cartons bristol, où l'on voit un essaim de colombes en signe de fraternité... naturelle. Ce n'est peut-être qu'un méchant potin !... Je le signale, tout de même, pour que les intéressés se tiennent sur leur garde. De la fraternité, il en faut. Mais pas trop n'en faut, sapristi !

**A propos des eaux.** — La question du service public des eaux est une des grosses et graves questions que notre conseil municipal a actuellement à résoudre.

Faire un choix intelligent entre les divers projets, que l'initiative privée a mis au jour, n'est pas la tâche la plus difficile de nos édiles. Se garder contre les influences pernicieuses, contre les tentations redoutables, est sans contredit l'effort le plus vigoureux qu'ils ont à faire.

On ne se doute pas assez généralement des manœuvres opérées dans les coulisses par les coureurs d'adjudications publiques, qui veulent à tout prix devenir concessionnaires d'un grand et productif monopole.

Voici ce qu'on lisait tout récemment dans la *Sentinelles du Midi*, journal de Toulon.

« Pendant l'absence de M. le maire Dutasta, il s'est produit un incident qui a attiré l'attention d'une partie, malheureusement fort restreinte, du public toulonnais.

« Dans son audience du 22 janvier dernier, notre tribunal de commerce a été appelé à statuer sur l'instance introduite par M. Maurel, architecte à Hyères, contre MM. Martini et Mesure, en paiement d'une somme de 10.000 fr. à titre de courtage, pour les peines et soins qu'il a pris pour la conclusion du traité entre la ville de Toulon et la Compagnie générale des eaux.

« Au cours de la discussion, le spirituel avocat de M. Mesure, M<sup>e</sup> Noble, a donné lecture d'une transaction intervenue entre M. Martini et la Compagnie générale des eaux, portant promesse d'une somme de 350.000 fr. à répartir entre les personnes, — la transaction ne les désigne pas, — qui ont concouru à la passation du traité des eaux ou qui ont aidé à l'émission du décret d'expropriation pour cause d'utilité publique.

« Il serait intéressant de savoir quelles sont les personnes ayant concouru à la conclusion du traité du 26 avril 1882, intervenu entre M. le maire de Toulon et M. Marchant, directeur de la Compagnie générale des eaux, qui ont pris part à la répartition du pot-de-vin de 350.000 fr. promis par cette Compagnie... »

La Compagnie générale des eaux, dont il est question dans l'entrefilet ci-dessus — entrefilet reproduit par un de nos grands organes quotidiens du soir dans un moment d'inadvertance — n'est autre que la Compagnie, qui arrose chaque jour nos gosiers avec l'eau du Rhône, et qui se cache derrière le projet Michaud, auquel M. Gailleton et ses adjoints paraissent, jusqu'à présent, accorder une préférence marquée.

Voilà une Compagnie qui a, ce me semble, des antécédents bien compromettants !

Est-ce qu'il ne se trouvera aucun conseiller municipal assez hardi, assez soucieux de son mandat et de sa dignité, pour demander que l'incident scandaleux de Toulon soit éclairci, tiré au clair, filtré pour ainsi dire, et que s'il contient réellement de la boue, on propose à la présentation de toutes offertes venant de MM. Marchant et C<sup>ie</sup> le refus de « la question préalable ? »

**Choses d'octroi.** — On se plaint de l'insuffisance des revenus de l'octroi. Ce n'est pas étonnant ! Un inspecteur, qui s'est adjugé le bénéfice du timbre de cinq à six cents procès-verbaux, et qui a été l'objet d'un rapport des plus accablants, continue à jouir de la plus parfaite tranquillité, de ses galons et de ses honoraires. Le gaspillage, les détournements ayant un libre cours, il est tout naturel que le déficit creuse... creuse le vide dans les caisses de la ville !

**Autour des Facultés.** — On sait avec quelle aisance, je pourrai dire avec quel sans-gêne, les titulaires des Cours de Facultés palpent parfois l'argent de l'Etat, sans faire la plus petite parcelle de la besogne pour laquelle on le leur alloue. Sous un prétexte quelconque de santé, d'études extraordinaires, d'affaires publiques, ils se font adjoindre un « chargé de cours », qui porte « le bât de l'enseignement » à leur place. En abandonnant à celui-ci la moitié ou le tiers de leurs gros traitements, ils ont la faculté de se libérer complètement de leurs fonctions et de toucher de beaux billets de banque, qui ne leur coûtent ni un mot, ni une ligne. C'est un abus, un abus honteux, qui passe inaperçu au milieu de tant d'autres.

Il y a plus fort que cela encore !  
On me désigne une chaire de notre Faculté des Lettres, dont le titulaire ne fait pas, depuis deux ans, une heure de leçon, attendu qu'il n'a jamais pu recruter un auditeur ; qui a même renoncé à paraître dans notre ville, et qui touche imperturbablement les 6,000 fr. de sa sinécure.

Il faudrait courir l'Europe, l'Asie, l'Egypte, jusqu'aux sources du Nil, pour découvrir, au milieu de je ne sais quelle République... de lettres, une fumisterie aussi drôle !  
Droit des pauvres.

**Droit des Pauvres.** — Il est singulièrement surveillé ce droit des pauvres !

Le délégué de l'assistance publique, chargé de vérifier la recette des théâtres pour percevoir, en vertu des dispositions légales, la part dévolue au Bureau de bienfaisance, fait fonction de contrôleur au Théâtre-Bellecour. Voilà un cumul d'emplois bien extraordinaire !

Un agent de la fiscalité aux gages du débiteur qu'il doit contrôler !

C'est comme si l'on faisait garder le chou par une chèvre !

J'admire l'habileté de M. Simon, qui est décidément, de plus en plus, un impresario très remarquable. Mais je ne puis comprendre la naïveté d'une administration publique, poussée à ce point !

SEPTIME.

## CHEZ THÉMIS



### Potins de Confrères

- Avez-vous des nouvelles de P<sup>e</sup> « étalon vigoureux » ?
- On le dit à Marseille.
- Comment ? A son âge, il voyage.
- Rassurez-vous ! Il est plus vigoureux que jamais.
- Un effet de printemps, sans doute.
- Dites plutôt : un effet de P<sup>e</sup> de la Saint Martin. Vous savez qu'il convole à de secondes noces ?
- Que me dites-vous là ?
- Ce que je viens d'apprendre.
- Est-ce que le hasard lui aurait fait rencontrer M<sup>lle</sup> de Sombreuil ?
- M<sup>lle</sup> de Sombreuil n'est qu'une biche pour l'étalon vigoureux.
- Alors, il épouse ?
- Une femme forte, parbleu !
- Ah ! oui, j'y suis : un *don des cieus*, parbleu !
- Malin, va !

### Une plaideuse résolue

J'ai reçu la lettre suivante :  
Monsieur le Directeur du *Diogène*,  
« Dans votre dernier numéro, vous avez parlé des avocats qui se ja'oussent, des avoués qui se disputent les dossiers, etc.....  
« Voulez-vous me permettre de vous offrir le mien de dossier ?... Depuis quatre ans, il se trimballe chez Thémis, et je vous assure qu'avec tous les grimoires qu'il contient vous pourriez édifier vos lecteurs pendant une année entière. Toutes les « herbes de la Saint-Jean » s'y trouvent au grand complet.  
« En deux mots, je suis une victime de la justice, mise sur le fumier du père Job par la rouerie d'un avocat et la somnolence des juges, victorieuse en première instance et ruinée en appel.  
« Si vous croyez que ma cause puisse intéresser vos lecteurs, je tiens toutes les pièces de mon procès à votre disposition, procès qui n'est pas fini, du reste. car j'irai jusqu'au bout de tout ce qu'une femme résolue peut imaginer pour avoir raison d'une infâme spoliation.  
« Les abus commis au nom de la loi ne sont-ils pas les plus criants de tous ceux que vous voulez poursuivre.  
« J'ai l'honneur de vous saluer.  
« C..... »

Envoyez donc, Madame, il y a peut-être des perles dans votre dossier. *Diogène* aura la patience de les extraire.

### Echec aux cynophobes

Dans une de ses dernières audiences, la Cour d'appel d'Angers a rendu, relativement à l'abattage des chiens enragés, un arrêt qui présente un certain intérêt pour les propriétaires de chiens.

Le 25 août dernier, un chien enragé pénétrait dans la cour de M. Bidault, propriétaire à Port-Brillet (Mayenne), et mordait un de ses chiens. M. Bidault fit abattre le lendemain le

chien mordu et appela le vétérinaire de l'administration pour examiner l'état des autres chiens.

L'homme de l'art constata que ceux-ci étaient en parfait état de santé et ne présentaient aucune morsure ni aucune plaie ayant pu donner passage au virus rabique. Néanmoins, M. le maire de la commune prit un arrêté particulier, enjoignant à M. Bidault l'abattage de tous ses chiens comme suspects. M. Bidault refusa d'obéir, et fut poursuivi devant le tribunal correctionnel pour infraction à cet arrêté. Le tribunal l'acquitta.

M. le procureur général d'Angers interjeta alors appel de cette décision, en prétendant qu'un arrêté de cette nature, quelque illégal qu'il fût, devait être mis à exécution.

Mais la Cour a refusé d'admettre cette singulière théorie de l'arbitraire administratif, et a débouté le procureur général de son appel, en confirmant le jugement d'acquiescement.

Il est clair que si la doctrine du ministère public prévalait il y aurait folie à constituer une meute ou un chenil, dont la destruction dépendrait uniquement du caprice d'un maire, agissant soit par animosité personnelle, soit sur la dénonciation de quelque malveillant.



### GUIDE

## DU PARFAIT CANDIDAT

CONTENANT

1° Les diverses phases du stage imposé par le Grand-Orient de la démocratie lyonnaise à tous les aspirants aux fonctions électives ;

2° Les épreuves du premier, du second et du troisième degré à subir, avant d'être reconnu apte à représenter le peuple souverain dans les Assemblées délibérantes ;

3° Les réponses aux questions de philosophie, d'histoire, de législation et de comptabilité, posées dans de nombreux concours d'admission aux grades électifs.

### OUVRAGE INDISPENSABLE

A TOUS LES QUÉMANDEURS DE FAUTEUILS REMBOURRÉS

par

LE CITOYEN CHAUMAT

Interrogateur officiel du Grand-Orient de la Démocratie lyonnaise

Fournisseur soumissionnaire

S. G. D. G.

des Octrois et des Ecoles en fil, coton, toile et laine

(Sous Presse)

N. B. — L'ouvrage sera vendu au profit des Fourneaux économiques de la Presse

Nous en publierons prochainement des extraits.

## LES AVOCATS



J'aime les avocats.

Je les aime, parce qu'ils remplissent la plus noble tâche qu'il soit donné à l'homme d'accomplir au profit de ses semblables. Lorsque l'œil en feu, la parole vibrante, le geste mouvementé, ils s'efforcent de faire la lumière dans l'esprit des magistrats et de les rendre propices à la cause du faible que l'on veut dépouiller, ou bien lorsque leur argumentation vigoureuse et pleine de larmes s'adresse à des jurés, pour arracher aux griffes de la justice criminelle, un malheureux que d'injustes soupçons ou des rancunes odieuses poursuivent, ils sont réellement beaux.

Je les aime parce qu'ils sont l'antithèse de la force et l'expression vivante du droit.

Je n'aime pas, d'autre part, les avocats.

Je ne les aime pas parce qu'ils sont en général — et sauf bien entendu de très brillantes et très honorables exceptions — bavards, suffisants, vains, épris de mots, de sons, de tapage et de gloriole beaucoup plus que de vérité, de justice et de droit, portés à tout voir dans la vie, hommes et choses, par le petit bout de la lorgnette, absorbés, dominés, envahis par le détail, myopes au moral pour ainsi dire, procéduriers, formalistes et plus « bridoisonnant » que Brid'Oison lui-même.

Je ne les aime pas encore parce que l'habitude d'envisager toutes les questions, toutes les situations, tous les faits au seul point de vue du parti à en tirer contre un adversaire ; l'habitude de plaider tour à tour avec une égale faconde, le vrai et le faux, le pour et le contre, à la volonté du client, fait nécessairement naître en eux un état d'âme spécial, une sorte d'indifférence morale, qui a presque toujours pour effet de corrompre quelques chose en l'homme, sinon sa conscience, du moins son jugement.

Je ne les aime pas aussi parce qu'ils mènent trop de bruit autour d'eux, — le reproche, ici, s'assimile un peu à celui qu'on a fait récemment aux comédiens, — parce qu'ils tiennent dans le monde, dans la vie publique, dans les diverses fonctions de l'Etat et dans celles que distribue

l'élection, une place qui est rarement en proportion avec leur mérite individuel et avec les services qu'ils peuvent rendre.

En sorte qu'une profession, qui est de toutes peut-être la moins propre à préparer aux sévères occupations de la vie politique, est devenue la pépinière de nos hommes d'Etat et que les deux Chambres de notre Parlement sont encombrées d'avocats qui n'y font rien, pour la plupart, que ramener les grandes discussions de principe ou d'intérêt général à de petites questions de personnes ou de coterie, diminuer l'ampleur des discussions en y introduisant le byzantinisme professionnel et retarder toutes les solutions.

Si les Chambres font si peu de besogne, si même les propositions les plus certaines d'y rallier la majorité font si longtemps la navette entre les diverses commissions, qu'il faille deux ans au minimum pour réaliser, par la voie parlementaire, l'idée la plus juste, la plus pratique et la moins suspecte d'apporter un trouble quelconque dans l'ordre établi, c'est, n'en doutons pas, aux avocats que nous le devons, — aux avocats, qui ont contribué pour la plus large part à l'élaboration de ces règlements insensés ; aux avocats qui sont la plaie de notre parlementarisme.

Je n'aime pas les avocats enfin, parce qu'ils ont partout comme corps, la prétention de se placer en dehors des lois, des coutumes et de la morale ordinaires, parce qu'ils forment une confrérie, une sorte de congrégation — autorisée bien à tort, celle-là, car elle jouit d'un privilège que n'ont pas les autres, celui de confisquer à son profit, dans une sphère déterminée, l'une des plus précieuses conquêtes de la Révolution française : le droit au travail.

Je ne les aime pas, parce qu'ils restent constitués en « corporation », comme si la loi de 1791 n'était pas faite pour tout le monde et comme si l'absolue et formelle abolition des jurandes et maîtrises passait au-dessus de leurs têtes.

Qu'il faille, avant de mettre au service de son semblable, d'un citoyen, d'un accusé, d'un innocent présumé, tout ce qu'on a de force, d'habileté, de talent, de science et de cœur, présenter des diplômes et prouver, au moyen de parchemins bien en règle, qu'on a le droit de faire acte de solidarité humaine, cela m'a toujours paru misérable.

Mais qu'ayant en poche tous les diplômes exigés par la loi, muni de toutes les herbes de la Saint-Jean, reconnu pour savant homme en droit français et même latin par l'aréopage compétent, ayant enfin, au prix de mille efforts, d'un labeur soutenu et de grands sacrifices d'argent, reçu de la Faculté le bienheureux *dignus intrare*, tout ne soit pas encore dit, et qu'on ne puisse exercer librement la profession choisie, gagner son pain comme on l'entend et comme on le peut, sans l'agrément des compères dont on est devenu le concurrent, ce n'est pas seulement absurde, c'est révoltant.

Et tout cela, ces petites choses, ces niaiseries, ces vieilleries, cet aristocratie qui n'est plus ni de notre justice démocratisée ni de notre temps égalitaire, tout cela, qui est senti de tout le monde, pèse sur les avocats, tout cela leur nuit dans l'opinion, tout cela les sépare du peuple, qui d'instinct les déteste un peu — loin de leur accorder cette estime profonde dont il entoure les médecins.

Régénérez l'antique institution en y faisant passer un grand souffle de liberté ; détruisez le monopole, ouvrez les portes des prétoires toutes grandes à tous les hommes de bien et de bonne volonté — et vous verrez plus souvent « le défenseur de la veuve et de l'orphelin » devenir populaire.

Un projet de loi a été déposé dans ce but. Il rencontrera, certes, une vive opposition, parce qu'il s'agit d'une dernière Bastille, encore debout, à renverser.

Mais il n'y a plus de Bastille qui puisse tenir contre les assauts de l'opinion publique.

Messieurs les avocats, soyez donc de votre époque !

EPICTÈTE.

## ÉCHOS FINANCIERS



### Crédit Lyonnais.

Un actionnaire de cet établissement de crédit me transmet les notes ci-après, qu'il a relevées, depuis deux mois environ, sur divers bulletins financiers, que M. Germain fait insérer dans les journaux à sa dévotion :

*Crédit Lyonnais*, 528. Bonne tenue.

*Crédit Lyonnais*, 512. Ferme. Tendence à la hausse.

*Crédit Lyonnais*, 520. Très recherché. Titre rare.

*Crédit Lyonnais*, 515. En reprise sensible.

*Crédit Lyonnais*, 450. S'élèvera encore.

*Crédit Lyonnais*, 528. En bonne voie. (A suivre.)

Mon correspondant ajoute : « Que dois-je penser de tous ces commentaires concentrés ? »

Pensez-en ce que vous voudrez, mon cher Monsieur.

La « bonne tenue » de tous ces commentaires indique suffisamment qu'ils ne tiennent pas debout.

Le *Crédit Lyonnais* a, comme on dit vulgairement, du plomb sous l'aile. S'élever est pour lui bien difficile.

A moins que M. Germain ne soit appelé à prêter 100 millions au gouvernement grec, avec 20 0/0 de commission et la garantie des puissances, je ne vois pas trop poindre encore le grand coup qui fera « rechercher » son papier et le rendra « rare » pour la spéculation.

Société Générale

Au cours de l'assemblée générale du 27 mars, il s'est produit un gros incident, que je relate, afin que les actionnaires des autres sociétés en prennent exemple, et ne s'en laissent plus conter par leurs administrateurs, sans scruter les rapports de gestion annuelle.

Un des plus forts actionnaires, M. Bouilhet, a pris la parole et fait connaître toutes les péripéties des différentes affaires péruviennes où la Société générale a été mêlée.

M. Bouilhet a dit qu'aux assemblées précédentes ses conseils n'étaient pas écoutés, mais que cette fois il ne doutait pas qu'ils le fussent, en présence des révélations produites au cours des débats sur l'affaire des guanos péruviens.

Il s'est étonné qu'à certaines époques le conseil d'administration eût déclaré aux actionnaires que l'accord était parfait entre les divers participants à l'affaire guanos, alors qu'au contraire le désaccord était déjà complet. Et M. Bouilhet lit des extraits des rapports du conseil et certains passages de la plaidoirie de M<sup>e</sup> Waldeck-Rousseau, avocat de MM. Dreyfus. Il reconnaît, du reste, que certains des administrateurs de ce temps éloigné ne font plus partie du conseil actuel de la Société générale.

Mais M. Bouilhet blâme très énergiquement l'attitude de MM. Dreyfus et Denière personnellement, beaucoup plus d'ailleurs que celle de la Société générale. Ah ! M. Bouilhet n'a pas été tendre pour M. Denière.

Pour finir, il a exposé au conseil diverses questions.

Il a demandé qu'il fût établi des comptes distincts pour les différentes affaires péruviennes et que la Société générale modifiât ses statuts de façon à fonctionner sous le régime de la loi de 1867; il a demandé quels étaient les engagements de la Société générale dans les guanos: quelle était sa situation dans l'affaire du môle de Callao, que l'on croit toujours terminée et qui ne l'est jamais. Le Pérou ayant toujours besoin d'argent et faisant argent de tout, il a demandé ce que le conseil comptait faire à l'égard de son ancien président.

Le nouveau président, M. Blount, a répondu de son mieux: la Société générale étudiera la question des modifications statutaires; dans l'affaire des guanos, les engagements de la Société générale ne doivent pas excéder 8 millions de francs; la Société a d'ailleurs des réserves suffisantes; cette fois le litige relatif au môle de Callao est définitivement tranché, grâce à l'intervention du gouvernement français; à l'égard de M. Denière, le conseil fera son devoir, quel qu'il doive être et si pénible qu'il doive être.

Ces déclarations ont-elles donné satisfaction à la masse des mécontents? Nous ne le croyons pas.

Le trafic des valeurs à lots

On trafique ferme sur le placement, en tranches, des obligations de la ville de Paris.

Les marchands, qui font la chasse à la bourse des cuisinières et des g-rçons de café en leur vendant, contre des versements échelonnés et à un cours insensé, les précieux titres qui portent dans leurs plis des lots de 100,000 francs, sont établis à tous les coins de rue.

Jugez de l'industrie de ces flibustiers ! Ils cèdent à 620 francs des obligations qu'ils peuvent se procurer à 452.

La caisse générale d'épargne et de crédit, spécialement adonnée à ce genre de commerce, fait dans la presse une réclame ébouriffante.

Est-ce que le parquet ne pourrait pas rappeler à tous ces écumeurs de l'épargne nationale que leur trafic est malpropre et puni par la loi ?

Panorama de Reischoffen

Je n'ai pas à présenter aux lecteurs du *Diogène* la grande construction en bois, qui s'élève en forme de cirque tout près de la gare des Brotteaux, et qui porte l'inscription de *Panorama de Reischoffen*. Tout Lyon a visité l'intérieur de cet attrayant édifice et il n'est pas un étranger, de passage dans notre ville, qui n'en fasse l'objet d'une excursion recherchée.

Depuis le 9 mai 1885, date à laquelle il a été ouvert, jusqu'au 31 décembre suivant, l'administration de cette entreprise, aussi patriotique que financière, a encaissé 47,000 fr. de recettes, soit en moyenné 200 francs par jour. Les actionnaires, pour un exercice très incomplet, viennent de toucher un dividende représentant 8.70 0/0 d'intérêt de leur capital. Jamais actionnaire de panorama ne s'était vu à pareille fête !

Le succès de la Société du Panorama de Reischoffen tient d'une part à l'exiguïté du capital que les fondateurs se sont bornés de recruter: 200,000 francs, et d'autre part à l'excessive économie avec laquelle l'entreprise est conduite. Le rapport, lu en assemblée générale, constate 5,600 francs de frais de personnel, 2,482 francs de frais de publicité et 1,477 francs de frais généraux. C'est pour rien ! Voilà un panorama qui a l'air de fonctionner tout seul.

On annonce d'importantes améliorations, qui ne coûteraient absolument rien à la Société, savoir: spectacles du soir à la lumière électrique et adjonction dans le sous-sol d'un *diorama*.

Il est heureux, allez-vous penser comme moi, que l'on ait découvert enfin, sans courir jusqu'au Tonkin, de nouveaux débouchés aux capitaux craintifs ! Le papier du Panorama de Reischoffen pourrait bien devenir aussi solide que de la toile... d'un grand maître !

LA POMME DE TERRE



Montdidier, la ville natale de Parmentier, auquel l'Europe doit l'importation et la vulgarisation de la pomme de terre, était ces jours derniers en fête.

On célébrait la gloire du populaire légume et on a bu à l'immortalité de son illustre « inventeur » !

C'était justice.

La pomme de terre est devenue, en effet, le plat quotidien, à la table du riche comme à celle du pauvre.

Partout elle est la bienvenue. On soigne ses entrées comme celles de M. Coquelin. Elle accompagne, coquette et dorée, le châteaubriand ou le bifteck, elle s'écrase en purée délicate dans la soupe de ménage; elle rissole dans le beurre fin, sautille dans la graisse, gémit dans l'atroce margarine, se présente humble et nourrissante dans sa robe de chambre grise et pousse la complaisance jusqu'à se laisser souffler — comme aux dames.

En salade, en sauce, en ragoût, à la poêle, au gratin, seule ou en compagnie, en tranche, en rond, en carré, entière ou en morceaux, la pomme de terre a forcé les portes de toutes les salles à manger.

Sur le plat de ruolz tiédi — le ruolz, ce Guillaume de l'argenterie — coupée fine, *en paille*, comme dit la carte du restaurant, elle a l'air d'une frisure d'ambre, et fait à la classique côtelette ou à l'aristocratique filet une légeudaire garniture.

Comme elle est croquante et appétissante dans le cornet de papier gris, sous le nom de *deux sous de frites* !

Quel air bonhomme et honnête, tout simplement bouillie à l'eau, ou cuite sous la cendre, et servie en gros tas dans le large plat en faïence sur la table du travailleur, autour de laquelle se groupe la tripotée des mioches affamés !

M<sup>me</sup> la comtesse et M. le chanoine l'admettent avec plaisir dans leur salade russe, et les bons bourgeois la font mijoter au gras et s'en lèchent les doigts jusqu'au coude, après l'avoir baptisée du titre pompeux de *haricot de monten*, sans compter la *pomme à l'huile*, bien préférable parfois à la peinture *idem* ! preuve évidente de la supériorité de la cuisine sur le Salon.

Honneur donc à Parmentier et vive la pomme de terre — quelle soit nouvelle ou de Hollande !

C'est le légume fondamental, et sans vouloir mépriser l'asperge, les petits pois et les haricots verts, nous pouvons aujourd'hui, à l'occasion de son centenaire, lui donner la place d'honneur.

Née dans l'Amérique du Sud, cette truffe du pauvre, comme l'a surnommé un Véfou des boulevards extérieurs, a fait au seizième siècle son apparition dans les casseroles des cuisiniers espagnols, en passant par le Pérou.

A cette époque, elle fit une timide apparition à Londres, autour d'un rosbœuf, plutôt comme ornement que comme autre chose, mais peu à peu ils conclurent un mariage d'inclination qui dure encore. Ils font même fort bon ménage.

En France, elle fut reçue avec peu d'enthousiasme et servit de nourriture en premier lieu aux cochons.

La gloire de Parmentier fut de comprendre que sa place n'était pas dans le porc, mais autour.

Pour en arriver là, il fit une croisade de chaque instant, et poussa l'héroïsme jusqu'à l'indigestion. On finit par l'imiter. C'est en 1786 que le persévérant apôtre, après un dîner officiel, où l'on avait réservé une assiette d'honneur à Louis XVI, parvint à faire admettre à la côte — ou à l'entrecôte — le célèbre farineux.

Depuis, la pomme de terre est devenue une puissance. Elle eut ses poètes et ses courtisans, ses fanatiques et ses détracteurs. Plus heureuse que bien des gens, elle a sa bourse particulière.

A l'heure qu'il est, la famille a fait des petits, et à l'exposition de Montdidier on comptait pas moins de cinq cents variétés de ce bienfaisant légume, toutes plus appétissantes les unes que les autres. Roses, rouges, rondes, ovales, monstres, naines, moyennes, à peau fine, à peau rugueuse, il y en avait pour tous les goûts et pour toutes les poêles.

Aussi nous associons-nous de cœur et d'esprit aux fêtes de Montdidier, et crions-nous volontiers: Vive Parmentier, l'inventeur de la pomme de terre !

JEAN-JACQUES.

ALBUM



Il faudra tôt ou tard que le clergé capitule et se résigne à s'accorder avec la société civile, en se contentant de l'église et de la sacristie pour tout domaine. Avant moins de cinq ans, il n'y aura plus un congréganiste dans les écoles de l'Etat, une religieuse dans les hôpitaux publics. Les séminaristes porteront le sac et la giberne comme les autres citoyens.

(Lyon Républicain.)

La République est lâche devant les excitations des socialistes et les désordres de l'anarchie. Elle n'a de force que devant les religieux et les femmes.

(Novelliste.)

Les clameurs de la réaction ne sauraient en imposer qu'aux aveugles volontaires et aux ignorants incurables. Fort heureusement, le pays voit et touche les progrès accomplis et les réformes réalisées,

(Courrier de Lyon.)

Il y a un abîme entre le politicien et l'homme politique, entre le démagogue et le véritable homme d'Etat, entre celui qui se voue et celui qui se dévoue aux affaires publiques.

(L'Express.)

Il n'est pas un seul des actes accomplis au cours de la session qui vient de finir, et qui n'a guère été féconde, qui ne décèle un orgueil excessif, non pas l'orgueil des collectivités qui se produit souvent de grandes choses, mais l'orgueil des individus, qui n'est bon à rien, qui n'est que gênant et encombrant.

(Petit Lyonnais.)

Le Doyen des Ouvriers imprimeurs



Une figure sympathique, très connue du monde travailleur, surtout dans l'imprimerie, vient de disparaître. C'était un grand vieillard, vif, alerte, un peu voûté par l'âge, plein d'aménité et abondant en paroles. Il était dans sa quatre-vingt-unième année.

Il se nommait Jean Engelbauer, né à Copenhague; il y apprit le métier d'imprimeur.

Il vint à Paris vers 1835 et se trouva en relations avec les groupes politiques qui préparaient la chute du gouvernement de Louis-Philippe. La Révolution de Février 1848 le trouva sur les barricades et le fit citoyen français, supprimant pour lui tous les préliminaires de la naturalisation. C'était combler ses vœux, et jamais Français d'origine ne fut plus Français que lui.

Il rendit de grands services en organisant la Société de secours mutuels des ouvriers imprimeurs; il en fut le président durant de longues années.

Employé à l'imprimerie impériale, son activité lui fit plus de tort que de bien. Et comme on le savait républicain, il fut congédié sous un prétexte quelconque, et sa pension de retraite, réglée prématurément, se trouva réduite au minimum, 400 francs.

Engelbauer avait épousé une petite parente de Béranger et avait pour le chansonnier populaire une grande admiration.

C'est lui qui, avec son ami Kannappell, un peintre, prenait journellement soin de la tombe de Béranger, et l'entretenait et la parait avec un soin jaloux.

Il fut employé à la Monnaie pendant le mouvement insurrectionnel du 18 mars 1871, et fut envoyé, à soixante-cinq ans, sur les pontons. Quand les temps furent plus calmes, ses amis démontrèrent qu'il y avait eu méprise... En 1880, le président de la République octroya au vieux travailleur une chambre à l'asile des Petits-Ménages.

C'est là où il est mort dernièrement.

DERNIÈRES NOUVELLES



— Depuis deux jours, le public n'a été avisé d'aucun nouveau projet d'organisation militaire, émanant du ministre de la guerre.

Tous ceux qui, dans les régions militaires, connaissent la fébrile activité du général Boulanger, commencent à avoir de sérieuses inquiétudes sur son état mental.

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le général Boulanger doit proposer, dès la rentrée des Chambres, l'adoption d'un projet de loi, organisant l'instruction militaire, sur place, pour les jeunes gens de 18 à 21 ans.

Ce projet serait le préliminaire indispensable de la réduction du service militaire à trois ans.

Les amis de l'éminent général peuvent se rassurer.

On voit que l'infatigable ministre Boulanger continue d'avoir une fournée d'idées par jour.

MEMENTO

Célestins. — 8 h. — Représentations de M<sup>lle</sup> Jeanne Andrée. *Le Grand Mogol*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux.

Cirque Nancy, avenue de Saxe. — Tous les soirs, à 8 h. 1/4, grande représentation équestre terminée par *Peau-d'Ane*, avec chasse aux kangourous et au sanglier.

Panorama français, près la gare des Brotteaux. — *Les Cuirassiers de Reischoffen*. Ouvert de 8 h. du matin à 6 h. du soir. Séance de nuit à l'éclairage électrique.

Aujourd'hui, vendredi, soirée au bénéfice des Fourneaux de la presse, avec le concours d'une musique militaire.

PAR TÉLÉPHONE

Polyte de la Croix-Rousse. — Merci de votre envoi. Aujourd'hui exubérance de copie.

Laval. — Nouvelle un peu longue. Insérerons tout de même, prochain numéro.

Joseph de la Guille. — Acceptons. Divisez la matière et ne produisez que des détails absolument exacts.

Bec-Salé. — Vous vous trompez d'époque. Attendez que les marguerites soient écloses dans les jardins.

Le Gérant : P. BLANC.